

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 29

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBUOL

Représentés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Patrice MONTEIL, Murielle TEISSEDE, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christian PASCON

DE_2021_024 - Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS - FONDS LOCAL

Vu la convention LOCCAL signée le 26/11/2020 entre le Conseil Régional et l'EPCI portant sur l'aide aux entreprises impactés par une fermeture administrative et comprenant le volet 1 (Loccal prêt), le volet 2 (subventions) et le volet 3 (loyers) ;

Vu la prorogation du dispositif jusqu'au 31 mars 2021 ;

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Randon-Margeride par délibération en date du 07 décembre 2020 a décidé de participer au Fonds LOCCAL. A ce titre il propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur les demandes d'aides formulées dans le tableau suivant :

Fonds	Entreprises	Montant éligible	Montant de l'EPCI
LOCCAL - Prêts	SNC le Fortunio	35 650,00 €	2 958,95 €
LOCCAL - Subvention	O'Minéola	2 644,22 €	661,05 €
LOCCAL - Subvention	Hôtel de France	18 000,00 €	4 500,00 €
LOCCAL - Subvention	O'Minéola	22 228,23 €	5 557,06 €
LOCCAL - Subvention	Le Daudet	13 564,00 €	3 391,00 €
LOCCAL - Subvention	SNC le Fortunio	17 612,60 €	4 109,60 €
LOCCAL - Subvention	Lozer'Kids	14 528,33 €	3 387,94 €
LOCCAL - Loyer	Lozer'Kids	2 500,00 €	500,00 €
LOCCAL - Loyer	Engie Coiffure	462,00 €	115,50 €
Total part EPCI			25 181,10 €

Le Président informe les élus qu'une enveloppe de 16 092 € a été votée au précédent budget. Compte tenu du dépassement de cette enveloppe, il a été proposé d'inscrire au budget primitif 2021 une somme de 10 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement suivant le tableau supra.
- **Décide** des attributions d'aides en subventions aux entreprises désignées dans le tableau ci-dessus.
- **Dit** que les crédits supplémentaires nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2021.
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

